

Des loyers du centre équestre annulés

Hier à 17:29 - Temps de lecture : 1 min

| | Vu 71 fois



En raison du confinement, les leçons ont été suspendues au centre équestre Au Grand Chêne. Photo RL

Conseil municipal éclair pour les élus puisque les vingt-sept points à l'ordre du jour ont été traités en moins d'une heure, tous votés à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour

Parmi ceux-ci, une diminution des tarifs de la pause méridienne avec le prix du repas du périscolaire qui baisse de 30 à 60 cts, passant de 5,70 € à 5,40 € pour la tranche 1, de 8 € à 7,60 € pour la deux et de 10,50 à 9,90 € pour la 3.

Les loyers du centre équestre ont été annulés pour les mois d'avril à juillet et les tarifs qui y sont applicables ont été validés par le conseil de même que la remise en état des désordres de construction constatés en 2018.

La municipalité adhère au fonds départemental d'aide aux jeunes et au fonds de solidarité logement, ainsi qu'au groupement d'achat d'électricité proposé par Matec.

Pour conclure, le maire, Pierre Tacconi, a demandé que les nouveaux élus suivent une formation en particulier pour ceux qui bénéficient de délégations, en relation avec celles-ci. Ces formations seront prises en charge par la commune conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.